



## *Cluster Protection Mali*

### **Rapport de situation hebdomadaire 15 Juin 2012**

#### **I. Mouvement de population**

##### **A) Déplacés internes**

###### **a. Coordination**

- Une commission sur les mouvements de population dont la coordination est assurée par l'OIM a été activée le 14 juin 2012 au sein du Cluster Protection. Le rôle de cette commission composée d'agences membres du Cluster Protection est de standardiser, centraliser et coordonner l'information relative au mouvement de population. Une mise à jour hebdomadaire sera effectuée par la commission et transmise au Cluster Protection pour dissémination. Les activités de cette commission seront accompagnées d'évaluations spécifiques de protection auprès des populations identifiées.

###### **b. Evaluations**

- Un recensement des populations déplacées a été conduit entre le 18 et le 21 mai à Bamako par la Direction Générale de la Protection civile, les autorités locales et l'ONG Catholic Relief Service (voir résultat ci-dessous).
- Entre le 20 et 29 mai 2012 une évaluation des besoins des populations déplacées a été conduite dans les communes V de Bamako et de Kalaban Coro par les ONGs ACTED et Welt Hunger Hilf. L'origine des populations déplacées est 60% Gao, 40% Tombouctou, 5% Mopti, 6% Kidal. 95% des populations déplacées ont rapportées être hébergées par des membres de leurs familles ou des amis, 5% louent des logements privés. 50% ont rapporté être séparé d'une partie de leur famille, essentiellement pour des raisons économiques (manque de moyen pour assurer le coût du transport ou agriculteurs de sexe masculin ayant décidé de rester pour assurer leurs activités saisonnières). Une majorité de 69% des personnes interrogées ont rapporté vouloir retourner dans leurs localités d'origine, cependant 54% ont exprimé leur souhait d'attendre la fin du conflit. Les déplacés et familles d'accueil ont rapporté ne disposer que de ressources limitées ou inexistantes, spécialement en terme alimentaire, bien non alimentaire (matelas, couverture, hygiène et autres ustensile) et sanitaire.
- Une évaluation des besoins des populations affectées a été conduite les deux semaines passées dans la zone de Menaka (nord est Mali) par l'ONG ACTED. Les résultats sont en cours de traitement et seront communiqués prochainement au cluster protection.

###### **c. Populations enregistrées**

- **Sikasso** : 3521 (source comités de crise et protection civile) ;
- **Mopti** : 25704 (source comités de crise et protection civile) ;
- **Kayes** : 210 (source comités de crise et protection civile) ;
- **Segou** : 8400 (source comités de crise et protection civile) ;
- **Bamako** : 9919 IDPs incluant 2048 familles/8913 en familles d'accueil composées de 1215 familles/10233 - 41/221 sur des sites publiques - 161/785 assurant leurs accommodations (source protection civile - CRS).

###### **d. Population non confirmés**

- **Nord Mali** : 107,000 (source WFP, 3 avril).

## **B) Maliens réfugiés dans les pays de la région**

- **Niger** : 41,650 réfugiés Maliens ont été enregistrés à ce jour par le gouvernement. Au cours de la semaine passée 382 nouveaux demandeurs d'asile sont arrivés dans les camps de la région d' Aballa (frontière Malienne à la proximité de Menaka). La plupart ont déclaré avoir fui suite à l'annonce d'une future opération militaire de la CEDEO/Union Africaine.
- **Burkina Faso** : 65,009 réfugiés Maliens ont été enregistrés à ce jour par le gouvernement.
- **Guinée Conakry** : 44 réfugiés Maliens ont été enregistrés à ce jour par le UNHCR et le gouvernement.
- **Togo** : 20 réfugiés Maliens ont été enregistrés à ce jour par le UNHCR et le gouvernement.
- **Mauritanie** : 67,164 réfugiés Maliens ont été enregistrés à ce jour par le UNHCR et le gouvernement.

## **II. Protection de l'enfant**

### **1. Enfants non accompagnés et/ou séparés :**

- Lors du recensement conduit par la protection civile et l'ONG *Catholic relief Service* entre le 18 et 21 mai 2012 (voir point mouvement de population), 101 enfants séparés et 91 enfants non accompagnés ont été identifiés parmi les communautés déplacées des régions du nord Mali à Bamako.
- Un recensement inter agence des enfants non accompagnés et familles séparées en cours de préparation par le sous cluster protection de l'enfant dans les gouvernorats de Ségou - Mopti - Kolikoro – Sikesso. Huit agents ont bénéficié d'une formation de formateur dans l'objectif d'assurer la composition et l'enseignement pendant quatre semaines des futures équipes de recensement.

### **2. Mines et engins non explosés**

- A ce jour, 13 cas de personnes victimes d'engin non explosés dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal ont été référés auprès du sous cluster protection de l'enfant. Ceci inclus quatre blessés graves et un décès de civils de plus de 18 ans et quatre décès d'enfants, dont une fillette de 11 ans en juin 2012. quatre enfants auraient aussi été blessés dont trois gravement.

## **III. Prévention et protection contre les violences basées sur le genre**

- Un canevas d'outils d'analyse des besoins est en phase de finalisation par le sous cluster et sera intégré dans une boîte à outils d'identification en besoins de protection au profit des acteurs humanitaires.
- Une banque de messages thématique en prévention et réponse des VBG a été établie et est en phase de révision et d'enregistrement pour diffusion sur l'ORTM.
- Les kits d'assistance aux survivantes de violences sexuelles ne sont actuellement pas disponible sur le territoire Malien et en attente de réception.

## **IV. Promotion et intégration des standards de protection**

- En raison du contexte particulier d'intervention humanitaire, le cluster protection a soulevé le besoin de renforcer les connaissances des acteurs humanitaires sur les principes humanitaires et l'intégration des standards de protection dans les activités humanitaire. Pour faciliter la promotion et l'intégration de ces principes la création d'un groupe de travail sera activé et aura comme activités:

- 1- La provision d'une assistance technique de protection auprès des agences dans l'identification des besoins et la conception de leurs projets, spécialement l'intégration du principe « ne pas nuire »;
- 2- La provision de sensibilisations et formations aux agences et acteurs humanitaires sur les standards de protection dans la conduite de l'assistance humanitaire.
- 3- La provision et formation à l'utilisation standard d'une boîte à outils d'indicateurs des besoins de protection auprès des acteurs non spécialiste en protection.